

Commencez tôt votre planification de votre retraite

Lors de la retraite, le revenu baisse. Celui qui veut maintenir son standing de vie pendant sa retraite doit impérativement planifier bien en avance et prendre également les mesures nécessaires. Cependant de nombreuses personnes planifient leurs vacances annuelles bien mieux que leur retraite.

La retraite marque le début d'une nouvelle période de la vie, dans laquelle de plus en plus de personnes sont impliquées. Le développement démographique montre que la population des gens âgés de plus de 60 ans augmente de 25 % jusqu'en 2030. Le financement collectif de la vieillesse par l'Etat (AVS) et celui des entreprises (Caisses de pension) se situe à leur limite. De ce fait la prévoyance individuelle devient de plus en plus importante.

Le principe le plus important en relation avec la retraite est d'entreprendre à temps les démarches nécessaires pour l'organiser financièrement.

Les questions suivantes se posent en relation avec votre retraite:

- Puis-je maintenir mon standard de vie actuel à la retraite?
- Mon épargne suffit-elle jusqu'à la fin de ma vie?
- Comment puis-je construire ma prévoyance personnelle?
- Puis-je me permettre une retraite anticipée?
- Dois-je prélever mon avoir de vieillesse auprès de ma Caisse en capital ou en rentes?
- Quels montants recevrais-je à ma retraite en rentes AVS et Caisse de pension?
- Comment puis-je optimiser mes impôts?
- Dois-je investir mes économies avant ou après la retraite?

Le thème de la retraite est complexe, car des questions d'AVS, de caisse de pension, d'impôts, d'héritage, d'assurances et de placement de fortune se posent. Des recommandations concrètes peuvent être données que par quelqu'un qui ne connaît non seulement toutes les branches, mais qui possède également des connaissances approfondies dans la planification globale. La solution optimale s'établit toujours différemment dans chaque cas particulier.

Comment se présente le processus d'une planification?

Tout d'abord **une situation de départ** est établie avec vous et un **budget des dépenses** est calculé. Dans cette phase il est important de planifier des réserves suffisantes et d'introduire l'élément inflation. Si les besoins sont connus, la fortune pour assurer le revenu désiré pendant la retraite peut être calculée. Dans cette approche il faut prendre en considération la structure et la tolérance personnelle aux risques. Pour prendre la décision si l'avoir vieillesse doit être versé sous forme de **rentes ou en capital** (voir règlement CP) des simulations avec variantes sont présentées. Pour l'application de celles-ci différents instruments de placement permettent de les réaliser. Souvent la solution optimale combine à long terme l'investissement en placements de titres choisis spécifiquement accompagnés d'assurances spéciales avec introduction d'un revenu par rentes et/ou d'un désinvestissement volontaire de capital.

Que faire?

Normalement au plus tard trois ans avant la date de la retraite, la caisse de pension doit être informée si l'avoir de vieillesse sera pris sous forme de capital. C'est la raison pour laquelle la planification de la retraite doit commencer au plus tard cinq ans, **mieux dix à quinze ans avec la retraite**. Votre conseiller **PMC Consulting** vous aide volontiers.